

La mission de PST38, Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST), est « d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ». La « Loi 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail » a défini un ensemble de services que tous les Services de Prévention et Santé au Travail doivent rendre à leurs adhérents et leurs salariés. Cette loi exige des SPST d'être certifiés par un organisme indépendant.

La certification vise à s'assurer de la mise en œuvre et de l'homogénéité de l'ensemble des services défini par la loi. Elle porte sur :

- La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble de l'offre socle de services
- L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies
- La gestion financière, la tarification et son évolution
- La conformité du traitement des données personnelles au Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques utilisés par les professionnels de santé exerçant pour le compte des SPSTi aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité mentionnés à l'article L.4624-8-2

Conscients des enjeux liés aux fortes exigences de notre métier, **la Présidence, le Conseil d'Administration, la Commission de Contrôle et la Direction Générale de PST38** soutiennent pleinement cette démarche Qualité, pour la satisfaction des adhérents et de leurs salariés.

Nous nous engageons à fournir les ressources et la dynamique nécessaires à sa réalisation, à son installation et à son maintien. Dans ce sens, nous soutenons et attendons de l'ensemble des salariés de PST38 une participation active et constructive à cette démarche Qualité.

Nous confions à Mme Frédérique Guédé, Directrice des Opérations et de la Qualité, la responsabilité de mener PST38 vers la certification, socle de notre démarche d'amélioration continue.

Nous sommes fiers d'œuvrer au quotidien pour la santé de milliers de salariés, de leurs dirigeants.

De l'implication de chacun d'entre nous dépendra notre capacité à réaliser notre ambition « Devenir le partenaire de référence de nos adhérents en prévention et santé au travail ».

Emmanuel BREZIAT
Président du
Conseil d'Administration



Frédéric FEUILLET
Président de
la Commission de Contrôle



Olivier MAROTTE
Directeur Général

